

APPEL DE PROJETS 2025

DATE LIMITE : 28 FÉVRIER 2025

PRÉSENTATION DU PÔLE LAVALLOIS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Pôle lavallois d'enseignement supérieur (PLAN) est un regroupement du Collège Montmorency, de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Montréal soutenu et financé par le ministère de l'Enseignement supérieur du Québec. Il a pour mission d'améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur, la réussite étudiante et la fluidité des parcours de formation. Il vise également à renforcer les liens entre les établissements d'enseignement supérieur de la région, à répondre aux enjeux de développement régionaux et à mutualiser les ressources afin de mieux répondre aux besoins locaux.

DESCRIPTIF DU PROJET

Le PLAN lance un nouvel appel à projets auprès de sa communauté et vous invite à manifester votre intérêt pour réaliser des projets en lien avec ses objectifs de mission, articulés autour de quatre axes d'orientation :

- **Les arts numériques et économie créative**
- **L'accessibilité et transitions**
- **L'adéquation formation-emploi**
- **La diversité**

DESCRIPTION DES AXES D'ORIENTATION

ARTS NUMÉRIQUES ET ÉCONOMIE CRÉATIVE

Cet axe d'orientation vise à favoriser la création de liens entre les institutions du savoir et le milieu culturel (artistes, organismes et entreprises) afin de stimuler le développement de formations interordres dans les disciplines et pratiques artistiques utilisant des technologies numériques visuelles (dessin, photographie, imagerie numérique, sculpture, installation, etc.). Fondé sur l'innovation, la créativité et le talent, le développement de ces formations joue un rôle essentiel dans la croissance économique en générant de la valeur ajoutée et en créant des emplois.

ACCESSIBILITÉ ET TRANSITION

L'accessibilité et la transition comportent l'ensemble des mesures et des politiques mises en place pour assurer que l'ensemble des citoyens et citoyennes, puissent accéder à des études supérieures, tout en offrant la possibilité de passer aisément d'un niveau d'enseignement à un autre en minimisant les obstacles et interruptions dans le cadre du parcours éducatif.

ADÉQUATION FORMATION-EMPLOI

L'adéquation entre la formation et l'emploi constitue un enjeu majeur dans le domaine des études supérieures. Elle vise à garantir que les compétences et les connaissances acquises par les étudiants répondent aux exigences du marché du travail. Cette adéquation est cruciale pour faciliter l'intégration des diplômés dans le monde professionnel, encourager la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises, et favoriser l'épanouissement personnel et professionnel des étudiants. Elle représente un facteur clé de réussite pour les étudiants et de prospérité économique.

DIVERSITÉ

La diversité du milieu des études supérieures constitue un environnement éducatif équitable où chacun a la possibilité de réussir et de s'épanouir, indépendamment de leur origine socio-économique, de leur genre ou de leur handicap, contribuant ainsi au développement d'une société plus juste et inclusive.

OBJECTIFS DE L'APPEL DE PROJETS

Le concours vise à répondre aux objectifs suivants, issus des quatre axes d'orientation présentés :

- *Favoriser le rapprochement des cégeps et des universités avec l'enseignement secondaire afin d'attirer les jeunes, notamment les filles, dans les programmes de sciences, des technologies de l'information et des mathématiques (STIM) ;*
- *Favoriser l'accessibilité des personnes en enseignement supérieur, notamment des groupes sous-représentés ;*
- *Améliorer la fluidité des parcours de formation et des transitions harmonieuses et de qualité en enseignement supérieur ;*
- Déployer des projets de concertation, d'innovation et qui favorisent les transitions entre les différents ordres d'enseignement ;
- *Déployer des pratiques et des mesures adaptées aux besoins de la communauté étudiante afin de la soutenir dans sa diversité ;*
- *Répondre à des besoins (régionaux et nationaux) d'adéquation formation-emploi (formation continue créditée ou non).*

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les propositions doivent respecter les critères généraux d'admissibilité suivants :

1. Le projet doit répondre à un ou plusieurs objectifs issus des axes d'orientation du PLAN;
2. Le projet doit impliquer deux ordres d'enseignement (cégep et université);
3. Le projet doit avoir une dimension collaborative et démontrer l'interdisciplinarité. Par collaboration on entend une synergie entre les institutions d'enseignement supérieur (cégeps et universités), incluant les étudiants, Les enseignants, les organismes culturels et les entreprises;
4. Le projet doit avoir des retombées dans le milieu lavallois;
5. La demande doit inclure au moins deux codemandeurs et chaque codemandeur doit provenir d'un ordre d'enseignement différent (cégep et université). L'un des deux codemandeurs doit être professeur de l'une des institutions membres du Pôle : Collège Montmorency, Université du Québec à Montréal, Université de Montréal;
6. Le projet doit commencer au plus tôt le **1^{er} mars 2025** et se terminer au plus tard le **27 février 2026**. Il doit idéalement se réaliser dans une période de 12 mois.

Quelques exemples de projets :

- Approches pédagogiques innovantes;
- Projets collaboratifs interdisciplinaires réalisés dans le cadre des cours (toutes disciplines confondues);
- Analyse de parcours pédagogiques des offres de formation au sein des réseaux collégial et universitaire;
- Création ou adaptation de matériel pédagogique pour un partage dans d'autres cours.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les propositions seront évaluées par un comité selon les critères généraux suivants :

1. Fournir une description détaillée du projet;
2. Expliquer la contribution de chaque codemandeur et des collaborateurs dans le projet;
3. Identifier la population visée par le projet;
4. Illustrer le lien avec les objectifs de l'appel de projets;
5. Démontrer les retombées du projet en matière de formation dans les établissements d'enseignement supérieur;
6. Détailler la dimension interordres dans le projet;
7. Expliquer les retombées du projet pour la région lavalloise;
8. Justifier le financement et démontrer la faisabilité du projet ;
9. Démontrer un apport et une innovation pédagogique;
10. Favorise la synergie avec les programmes d'enseignement et entre les membres des ordres d'enseignement supérieur;
11. Maximise la diffusion et la réutilisation de résultats obtenus, par l'usage de licences libres et ouvertes, par exemple;
12. Démontrer la créativité, l'innovation responsable et la mise en valeur de la multidisciplinarité.

FINANCEMENT

Le projet doit demander une contribution financière se situant entre 500 \$ et 50 000 \$ inclusivement.

Veillez noter que tout solde résiduel sera retourné au Pôle

1. **Le soutien financier est non-renouvelable.**
2. **Dépenses admissibles :**
 - Les coûts de libération, de salaire ou de contrats de service.

- Des frais de déplacement ou de séjour n'excédant pas 10% de la subvention.
- L'achat de matériel nécessaire à la réalisation du projet.

3. Dépenses non admissibles :

- Les dépenses d'investissement dans les infrastructures.
- Les frais indirects de recherche et les frais d'administration et de gestion.
- Les activités liées à la tâche ordinaire d'un professeur (préparation et rédaction de cours, encadrement d'étudiants, etc.).

4. Nombre de soumissions :

- Dans le cadre de cet appel de projets, les codemandeurs principaux ne peuvent déposer qu'une seule demande.

5. Enveloppe de financement totale :

- Le Pôle consacre une enveloppe globale de 150 000 \$ pour la réalisation des projets sélectionnés.

RENCONTRE DE SUIVI (MI-PAROURS)

En cours de réalisation des projets, les bénéficiaires s'engagent à compléter un rapport d'avancement du projet et de participer à au moins une rencontre afin de partager l'avancement de leur travail, identifier les enjeux soulevés et les solutions apportées.

BILAN DE PROJET

Au terme du projet, les codemandeurs doivent soumettre un rapport incluant un bilan de fin de projet, un bilan financier (incluant toutes pièces justificatives telles que reçus, preuves de paiement...) ainsi qu'un dossier visuel (images et vidéos) et de contenus didactiques pour la visibilité du projet.

De plus, les participants au projet s'engagent à présenter les résultats à une activité liée au Pôle.

DROITS D'AUTEURS

Les participants seront invités à adopter une licence Creative Commons 4.0 (CC) dans le cadre de leurs projets¹.

TRANSMISSION DES PROPOSITIONS

Pour soumettre un projet, compléter la lettre d'intention et produire une demande de candidature en suivant les sections du guide de demande de candidature. L'ensemble des documents précédemment mentionnés se retrouvent sur le site web du PLAN à l'adresse : <https://polelavalartnumerique.com/participer/>.

Faire parvenir les deux documents au plus tard le **28 février 2025** à l'adresse courriel suivante : plan.dg@cmontmorency.gc.ca.

Pour plus d'informations, écrivez à la direction du Pôle à l'adresse : plan.dg@cmontmorency.gc.ca

¹ Voir Données Québec - Licence Creative Commons : <https://www.donneesquebec.ca/fr/licence/>

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Les projets seront soumis à un Comité d'évaluation composé de quatre personnes :

- La directrice du Pôle.
- Une personne représentant chacune des constituantes du PLAN (Collège Montmorency, Université du Québec à Montréal, Université de Montréal)

La direction du Pôle assume la coordination et le secrétariat du Comité d'évaluation.

Les résultats des évaluations seront transmis aux établissements et aux promoteurs concernés au plus tard en **début mars 2025** et pourront débuter en **avril 2025**.